

Villeneuve d'Ascq,
Le 18 septembre 2020

A destination des familles et des professionnels

Pour faire suite au CVS du 15 septembre, veuillez trouver ci-joint le protocole sanitaire mis en place à l'IEM Christian Dabbadie au regard de la pandémie covid ainsi que de ses modalités d'actualisation.

Dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire :

Une réunion de cellule de crise est organisée à un rythme hebdomadaire. Elle rassemble un membre de l'équipe opérationnelle d'hygiène, le référent covid, un médecin coordonnateur ainsi que les membres de la direction.

Cette cellule de crise a pour objet d'adapter notre organisation ainsi que les modalités de prévention des risques à l'évolution de la situation sanitaire locale et régionale.

Elle réalise un état hebdomadaire des situations déclarées de covid afin d'en assurer le suivi en lien avec l'agence régionale de santé.

Elle s'assure de la bonne gestion des stocks d'EPI.

À ce jour quatre réunions se sont déroulées depuis la rentrée scolaire. En voici les éléments majeurs contenus dans les relevés de décisions :

-mise en place de deux sas d'accueil sur chacun des sites gérés par deux agents de soins recrutés spécifiquement à cet effet.

Ceux-ci contrôlent et tracent les entrées, font appliquer le port des EPI et s'assure de l'application des gestes barrières.

Un accueil spécifique avec prise de température est proposé aux usagers à l'entrée des transports scolaires.

Formalisation des mesures d'anticipation d'une reprise épidémique.

Les recommandations relatives à l'accompagnement en milieu scolaire des personnes en situation de handicap définissent quatre scénarii :

1. épidémie sous contrôle
2. un ou plusieurs clusters à risques

Ces deux niveaux caractérisent une circulation active.

3. reprise diffuse

4. stade critique

Ces deux niveaux caractérisent une circulation très active.

Dans la situation de niveau trois, l'isolement de la personne en situation de handicap à risques de formes graves sera réalisé après évaluation du médecin. Des mesures renforcées de prévention pourront être mises en place et ceci jusqu'au confinement temporaire décidé soit par l'agence régionale de santé, soit par le directeur d'établissement.

Dans la situation de niveau quatre un confinement pourra être décidé soit par le préfet ou le premier ministre et ceci limité à deux semaines.

-Formalisation de la conduite à tenir en cas de situation avérée ou contact.

Dans le cas d'apparition de signes évocateurs de la symptomatologie covid 19, un isolement en chambre sera réalisé jusqu'au retour à domicile organisé par un véhicule sanitaire ou par la famille.

-Définition d'une doctrine concernant le port de masques :

Le port du masque est obligatoire pour tous les intervenants et tous les usagers de plus de 11 ans.

Il est par ailleurs conseillé pour les moins de 11 ans.

Des dérogations médicales peuvent être accordées au regard des situations personnelles des mesures alternatives sont alors étudiées masques pédiatriques, visières.

Ce sont les familles qui mettent à disposition les masques pour leur enfant.

L'équipe opérationnelle d'hygiène conseille l'usage du masque jetable car il est plus fiable et sécuritaire. Par défaut, les masques en tissus sont tolérés si mieux supportés. Toutefois, l'entretien reste sous la responsabilité des familles.

-Définition des mesures préventives en cas d'admission. Tests

L'ensemble du personnel a été testé avant la reprise d'activité de septembre.

-l'équipe de soins à assurer un repérage des fragilités connues des différents enfants accueillis afin de renforcer leur suivi régulier.

-deux chambres d'isolement covid ont été identifiées : une sur chaque site

- renforcement de la campagne de vaccination antigrippale. Vous serez rendus destinataire d'un courrier en ce sens rédigé par l'équipe médicale.

- concernant la vaccination contre la covid 19, plusieurs projets sont en cours d'essai clinique, la question n'a pas encore été soulevée avec le corps médical de l' IEM.

- réagencement de l'occupation des chambres collectives en fonction des fragilités repérées et validation par les familles concernées.

-Point relatif à la situation sanitaire à ce jour :

Deux professionnels ont été testés positifs la semaine dernière, les derniers contacts remontants respectivement au lundi 7 septembre et au jeudi 10 septembre.

Au regard du principe de précaution et dans cette situation d'un cas groupé a été décidé :

-La mise en place d'une éviction d'une semaine (7 jours) des usagers et des professionnels susceptibles d'avoir été en contact avec ces professionnels.

De ce fait les activités du groupe 1 grand collectif, groupe 2 grand collectif de l'unité 1, de l'hébergement site SSR sauf pour les enfants en situation de polyhandicap et du plateau technique ont été suspendues pour la période d'une semaine.

Une désinfection des locaux concernés a été réalisée par l'équipe d'entretien dès ce lundi.

D'autre part au regard de l'évolution des indicateurs de suivi de l'épidémie couplée à une recrudescence de déclaration covid dans les établissements sociaux et médico-sociaux du Nord il a été décidé de suspendre les sorties collectives.

Concernant le retour :

- des enfants. : **Possible au bout de 7 jours, qu'ils aient ou non réalisé un test avec une surveillance accrue.**

-des professionnels : **Possible si ils ont fait un test à J7 et résultat négatif et qu'ils certifient avoir respecter l'ensemble des mesures gestes barrières dans leur contact avec les salariés covid.**

Philippe Durietz
Directeur